



Mostaganem, le 26/04/2022

مستغانم في:

Office of the Rector

رئاسة الجامعة

**Procès-verbal du Conseil de direction de l'Université jumelé au
COCAD tenu le (20/04/2022)**

En l'an deux mille vingt-deux et en date du vingt avril, à quatorze heures, s'est tenue, au niveau de la salle des réunions du Rectorat, sous la présidence de Monsieur le Recteur de l'Université, Professeur Yagoubi Belabbas, un Conseil de direction de l'Université jumelé au Comité d'organisation du concours d'accès à la formation doctorale au titre de l'année 2021/2022 pour discuter de l'ordre du jour suivant :

1. *Etat d'avancement des enseignements du second semestre*
2. *Préparation de la rentrée Universitaire 2022-2023*
3. *Lecture et adoption du rapport final du COCAD*
4. *Questions Diverses*



Etaient présents à la réunion :

Mr. M. Selmi : Le Secrétaire Général de l'Université.

Pr. H. Benoudnine : Vice-recteur chargée des Relations extérieures, la Coopération, l'Animation et la Communication, et les Manifestations scientifiques.

Pr. N. Benderdouch : Vice-recteur chargée de la Formation supérieure de troisième cycle, l'Habilitation universitaire et la Recherche scientifique, et la Formation supérieure en post-graduation.

Pr. S.M. Ghomari : Vice-recteur chargé de la Prospection, de la Planification et de l'Orientation.

Dr. H. Yahla : Vice-recteur chargé de la Formation supérieure du premier et deuxième cycle, la Formation continue et les Diplômes, et la Formation supérieure en graduation.

Pr. D.L. Soualili : Doyenne de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie.

Pr. T. Abbassa : Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences politiques.

Pr. H. Bellatrach : Doyen de la Faculté des Langues étrangères.

Pr. D. Benichou : Doyen de la Faculté des Lettres arabes et des Arts.

Pr. A. Adala : Doyen de la Faculté des Sciences économiques, Commerciales et des Sciences de gestion.

Pr. M. Djennad : Doyen de la Faculté des Sciences et de la Technologie.

Pr. A. Amir : Doyen de la Faculté des Sciences exactes et Informatique.

Pr. M. Ryad : Doyen de la Faculté de médecine.

Dr. R. Boutlija : Doyen de la Faculté des Sciences sociales.

Dr. M. Mime : Directeur de l'Institut d'Education Physique et Sportive.
Dr. M. A. Benamar : Chargé de Missions auprès du Recteur.
Mr. A. Dilmi : Conservateur de la Bibliothèque Centrale.



Monsieur le recteur de l'Université a, tout d'abord, ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres du Conseil de direction en leur adressant ses vœux les meilleurs à l'occasion du mois sacré de ramadan.

Le Recteur a ensuite mentionné que parmi les diverses questions auxquelles s'attèlera le Conseil figurent deux questions relatives à la gestion financière et à la gestion des ressources humaines, la raison pour laquelle il a pris soin de convier le sous-directeur du budget ainsi que le sous-directeur du personnel, invitant, à ce titre, les membres à faire part de leurs propositions sur les questions susmentionnées.

Le Chef d'établissement a, ensuite, relaté brièvement l'ordre du jour de la réunion qui a porté sur l'état d'avancement des enseignements du second semestre, la préparation de la rentrée universitaire 2022/2023, la lecture et l'adoption du rapport final du COCAD et, enfin, les questions diverses qui ont abordé un ensemble de mesures et de procédures approuvées par le Conseil.

Après l'exposition du programme de la réunion et son approbation, le Recteur de l'université est passé à la discussion du premier point inscrit à l'ordre du jour.

1- Etat d'avancement des enseignements du second semestre

Monsieur le VRPS a établi un bilan pédagogique du premier semestre suivi d'un point de situation de l'avancement des enseignements du second semestre. Ainsi, a-t-il affirmé que les enseignements en présentiel ont commencé le 10/10/2021, les examens du S1 en présentiel le 05/02/2022 et les rattrapages du S1 ont été réalisés au mois de Mars. Le bilan pédagogique se décline quant à lui comme suit :

- 7 semaines pour les deux vagues
- 12 semaines pour les L1
- Enseignements en présentiel achevés à 85%
- Enseignements en EAD achevés à 100%
- Enseignements non réalisés 15%
- Taux moyen d'achèvement des chapitres 85%



- La grande majorité des chapitres non réalisés concernent des UEM et UED, pour cause le volume horaire restreint
- Les examens et les examens de rattrapages ont été réalisés dans les délais fixés

Le VRPS a présenté ensuite un récapitulatif des résultats du 1^{er} semestre en fournissant un taux de réussite pour chaque faculté et institut :

| Fac/Inst | FST | FSEI | FSNV | FDSP | FSS | FSEGC | FLA | FLE | IEPS |
|------------------|-----|------|------|------|-----|-------|-----|-----|------|
| Taux de réussite | 58% | 67% | 75% | 76% | 65% | 61% | 70% | 65% | 68% |

Monsieur le VRPS a, par ailleurs, signalé les différentes anomalies liées aux taux de réussite jugés insuffisants, et ce au niveau de quatre facultés seulement, à savoir : la FSS, la FLE, la FST et, enfin, la FSEI. L'analyse a été faite par niveau, par unité d'enseignement et par matière. **(Consulter les pp. 10-11-13 de la présentation du VRPS jointe à ce PV)**

Le VRPS est passé, ensuite, au point de situation des enseignements du second semestre qui se présente comme suit :

- Les enseignements ont débuté le 19/02/22 pour la 1ere vague
- Les enseignements ont débuté le 05/03/22 pour la 2eme vague
- Les deux vagues ont réalisé à ce jour 4 semaines d'enseignements
- CPC's n° 5 en cours cette semaine pour connaître l'état d'avancement des cours

Le Chef d'établissement a rappelé que l'évaluation devait être faite par filière compte tenu des spécificités du système LMD. Il a tenu à appeler également qu'il appartient au CPC de faire l'analyse et non au VRPS. C'est pour quoi, il invite les Doyens concernés à organiser des CPC's extraordinaires dans les filières présentant des anomalies, à analyser les éventuelles causes de cette insuffisance et à effectuer, éventuellement, des propositions avant de les transmettre à l'administration centrale pour lui permettre d'agir en conséquence.

Le Recteur a, par ailleurs, appelé au strict respect du plan d'action pédagogique et invite à cet égard messieurs les Doyens à veiller à l'application des consignes qui en émanent afin d'éviter toute transgression.

Le Chef d'établissement n'a pas manqué de rappeler, suite aux dernières recommandations émises par Monsieur le Ministre de la tutelle à l'issue de la précédente Conférence nationale, la nécessité

de se mettre au pro-logiciel Progres, qui sera appliqué de manière exclusive à partir de l'année universitaire prochaine.

Le Recteur a soulevé aussi la question de l'évaluation continue qui demeure assez problématique. Un chantier de réflexion sera donc lancé afin de définir un mode d'évaluation unifié et réglementé. Ce chantier lié aux critères d'évaluation sera discuté en CPC et sous le contrôle du VRPS. Ces critères entreront en vigueur à partir de l'année universitaire 2022/2023.

2- Préparation de la rentrée universitaire 2022/2023

Les points soulevés dans cette phase de la réunion se déclinent comme suit :

- Le Chef d'établissement a soulevé la question de la répartition des enseignements au titre de la prochaine année universitaire et invite les responsables des Facultés/institut à procéder à l'achèvement de l'opération et à tenir, à cet égard, un CSD extraordinaire pour discuter et valider cette répartition. Cela permettra aux enseignants de prendre connaissance des matières qu'ils vont assurer, de préparer les cours et définir éventuellement le programme.
- Du 15 au 19 mai 2022, des journées portes ouvertes sur les filières et les spécialités seront organisées à l'UMAB. Le recteur invite le VRPS à établir des fiches de vœux.
- Le Chef d'établissement propose d'organiser, en marge de ces portes ouvertes, une foire du livre au niveau de la BUC ex-ITA pour permettre non seulement aux différents fournisseurs d'exposer leurs produits, mais aussi aux étudiants, aux enseignants ainsi qu'à toute personne intéressée de faire une commande.
- M. le recteur invite le VRPS à concevoir des prospectus à l'attention des nouveaux bacheliers conformément aux annexes prévues à cet effet et de concevoir également un programme bien ficelé pour effectuer des visites dans différents lycées. Il invite par ailleurs le VRPS à établir des séquences vidéos englobant le mot du Doyen et la présentation des différentes structures de la Faculté.
- Le Recteur rappelle que les journées portes ouvertes destinées aux nouveaux bacheliers se feront du 17 au 20 juillet 2022.
- Le Conseil s'est concerté sur la manière d'organiser les inscriptions définitives prévues du 5 au 8 septembre 2022 et ont convenu à la décentralisation de l'opération.
- Le Recteur propose aussi que toute opération de transfert passe par le CDU.





3- Lecture et adoption du rapport final du COCAD

Le Chef d'établissement a invité le Doyen de la FESGC Professeur Adala Adjel à présenter le rapport final concernant l'organisation et le déroulement du concours d'accès aux formations doctorales à l'université de Mostaganem (2021-2022) qui a été établi en langue arabe et en français. Monsieur le doyen a donc présenté un rapport détaillé reprenant toutes les étapes organisationnelles allant de l'étude des candidatures au concours à la promulgation des résultats et l'inscription des candidats admis. **(Consulter le rapport joint à ce présent PV)**

Le rapporteur a tenu, dans sa conclusion, à souligner que les missions qui ont été assignées à la commission ont été accomplies dans les meilleures conditions et que les objectifs ciblés ont été amplement atteints.

Le Chef d'établissement a tenu à adresser, à titre personnel, ses plus vifs remerciements ainsi que sa plus sincère reconnaissance à tous ceux et toutes celles qui ont veillé rigoureusement à la réussite de ce concours. Et en guise de reconnaissance, le Chef d'établissement a décerné une attestation de remerciement et de reconnaissance à tous les membres du COCAD avec une mention spéciale à l'attention du Professeur Djilali Benichou, du Professeur Adala Adjel et du Docteur Boutlija Ramdane pour avoir su mener à bien les missions qui leur ont été assignées.

Monsieur le recteur a déclaré, avant de passer aux questions diverses, que ce rapport définitif sera transmis incessamment au Ministère.

4- Questions diverses

Le Chef d'établissement a présenté, d'abord, les recommandations émises par le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique lors de la Conférence nationale des Universités tenue le 31 mars de l'année en cours :

1. Continuer à appliquer les mesures sanitaires au sein des établissements universitaires mises en place par le protocole sanitaire adopté en attendant toute nouvelle mesure d'allègement émanant de la commission scientifique de la santé.
2. La nécessité d'exploiter toutes les structures de l'université et ne pas se limiter aux horaires administratives en prolongeant les horaires d'enseignement jusqu'à 18 h et en incluant la journée du samedi.
3. La nécessité de consentir davantage d'efforts pour les établissements retardataires quant aux délibérations via Progres.



4. Au sujet du mode de soutenance des mémoires de master, le Chef d'établissement invite les Doyens à s'en tenir à la dernière note ministérielle en vigueur.
 5. Veiller au renforcement des relations avec l'OPU dans le cadre des services qu'il présente, surtout que ce dernier connaîtra une révision importante de son statut particulier.
 6. Répondre au projet de la recherche pédagogique lancé par la DGRDT sur la conception des ouvrages pédagogiques de référence et motiver les enseignants-chercheurs pour adhérer à ce projet.
 7. Effectuer des sorties périodiques de terrain afin de s'assurer du bon fonctionnement pédagogique et administratif au niveau des facultés et départements.
 8. S'assurer de l'application des mesures de sécurité, de prévention et d'hygiène en milieu universitaire.
 9. L'amélioration du cadre de vie des étudiants étrangers et les impliquer dans les activités culturelles et sportives de l'université sachant qu'une coupe d'Afrique universitaire sera organisée.
 10. La poursuite des préparations relatives à la commémoration du soixantième anniversaire de l'indépendance algérienne et la mise en place d'un programme riche pour célébrer cette journée nationale. Dans ce contexte, le recteur rappelle que l'université est sur le point de célébrer la commémoration du 8 mai 1945 et la journée nationale de l'étudiant. Ainsi, le recteur a-t-il tenu à rappeler que toute manifestation doit passer par le service de communication.
 11. Garantir la liaison avec les partenaires sociaux (syndicats et organisations estudiantines).
 12. La nécessité de mettre en marche tous les mécanismes et techniques relatifs à la communication interne et externe, surtout ceux relatifs aux canaux des réseaux sociaux.
 13. Tout responsable nommé est tenu par le devoir de réserve.
- ✓ Le Recteur a ensuite évoqué la question de l'application de la nouvelle grille indiciaire et invite les ordonnateurs secondaires à payer le salaire selon nouveau point indiciaire. Les rappels seront versés ultérieurement.
 - ✓ Le Chef d'établissement a également rappelé la nécessité de verser les salaires en recourant aux logiciels mis en place par l'université.

Pour ce qui est des situations financières, le Recteur a émis les orientations suivantes :

- Les situations mensuelles doivent se faire avant le 5 du mois et celles trimestrielles avant le 15 du troisième mois.
- Le virement des salaires doit être unifié et effectué avant le 5 de chaque mois.



- La consommation du budget doit atteindre les 70% avant les vacances d'été. Si ce taux n'est pas atteint, aucun agent administratif financier ne sortira en congé.
- Le budget modificatif ne sera attribué qu'aux facultés/institut qui auront atteint les 70% du budget.
- ❖ Pour ce qui de la rétribution des enseignants qui ont participé au déroulement des concours de doctorat, le Recteur invite les Doyens à mettre en place un barème unifié et procéder à la rétribution, comme il a invité le VRPS à rétribuer les ATS et les travailleurs qui ont participé au concours.
- ❖ Au sujet des 8 postes budgétaires dont dispose l'UMAB, Monsieur le recteur a souligné que ces postes seront attribués en fonction du taux d'encadrement dans la filière. La priorité sera accordée aux filières dont le taux d'encadrement est supérieur à 1/18 pour les filières techniques et 1/24 pour les sciences humaines. **(Voir le rapport établi par le sous-directeur du personnel joint à ce PV)**
- ❖ Pour ce qui est des départements sans arrêtés, sur les 32 départements existants, 11 départements demeurent sans arrêtés de création. A cet égard, le Recteur invite le sous-directeur du personnel à élaborer un rapport qui sera joint au PV et à établir un courrier adressé au MERS pour la régularisation de la situation.
- ❖ Le Chef d'établissement a soulevé le point du règlement intérieur de l'UMAB qui n'est mentionné nulle part sur le PV. Les membres ont affirmé que ce point a été discuté lors du CA de l'ancienne direction, mais n'a pas été validé faute de réserves.
- ❖ Pour ce qui est des partenaires sociaux, le Recteur invite les Doyens à organiser des réunions périodiques avec les organisations estudiantines qui leur sont affectées et à envoyer le PV au VRPS, sans omettre de le diffuser auprès des concernés.
- ❖ Le Recteur rappelle aux doyens et directeur d'institut de transmettre le PV du CSF au Chef d'établissement une fois la réunion tenue.
- ❖ Le Recteur a fait part de son constat quant l'affectation arbitraire du personnel enseignant et ATS et propose de créer des sous-commissions afin de connaître la situation et domiciliation du personnel dans tous les services pour pouvoir remédier au problème.
- ❖ Le Recteur invite également le VRDPO et le SG, au sujet du bloc administratif des Sciences exactes et des fermes, à se rendre à la DEP pour voir où en est leur situation.
- ❖ Il invite par la même occasion le VRDPO à accélérer le dossier du gardiennage qui tarde à venir.
- ❖ Monsieur le recteur invite à nouveau les responsables à recourir au mail professionnel (univ-mosta).

- ❖ Au sujet de la proposition au poste de responsable de spécialité, le recteur rappelle que les nommés à ces postes doivent s'engager à participer à la gestion pédagogique de la faculté à plus d'un titre.
- ❖ Le Recteur invite les Doyens à mettre en place des enseignes indiquant le nom des facultés.

Après épuisement de tous les points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil fut levé à 17 H 00 le même jour.

P/Le Recteur
د. بن عمر محمد عبد اللطيف
مكلف بالمهام لدى مدير الجامعة



مكتب
المكلف بالمهام
الدراسي مدير
الجامعة
شركة التعليم العالي والبحث العلمي